

L'an deux mil vingt et un, le 30 novembre 2021 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 novembre 2021.

Etaient présents : Laurence DOS SANTOS, Nathalie FAUGERE, Amélia LENOIR, Céline MILLET, Laurent SAÏBOU.

Absents : Emilie LAFORGUE, Fabrice PLOT, Jérôme TAINGUY.

Absents excusés : Sabine GUTIERREZ, Sébastien HAUTOT.

Secrétaire de Séance : Laurence DOS SANTOS.

Le procès-verbal ainsi que les délibérations de la précédente réunion sont approuvés à l'unanimité.

Début de la séance, 19h05.

**D2021-35 : DÉCISION MODIFICATIVE POUR TRANSFERT DE CRÉDIT
POUR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILATEUR**

Conformément au décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, les ERP de catégorie 5 sont dans l'obligation de s'équiper d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE), au plus tard au 1^{er} janvier 2022. Afin de pouvoir mandater la facture, il est nécessaire de procéder à un transfert de crédits en section investissement :

CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2188	10018	Autres immobilisations corporelles	+ 2 000.00

CRÉDITS A RÉDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	10018	Installations générales, agencements	- 2 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. ACCEPTE le transfert de crédits.
2. DEMANDE à Madame le Maire de faire les démarches nécessaires pour cette opération.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 06	Votants : 06
Pour : 06	Contre : 00	Abstention : 00

D2021-36 : RÉVISION DE LA CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Madame le Maire propose à l'assemblée une révision de la convention de location et des tarifs de la salle des fêtes. Cette convention, annexée à la présente délibération, intègre les conditions de mise à disposition et d'utilisation. Elle prendra effet au 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. ADOPTE la convention de location de la salle des fêtes.
2. DEMANDE à Madame le Maire une mise en application pour toute location à compter du 1^{er} janvier 2022.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 06	Votants : 06
Pour : 06	Contre : 00	Abstention : 00

Les élus procéderont fin 2022 à un bilan de la fréquentation et des utilisateurs.

D2021-37 : ARRÊT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

La salle des associations est réservée aux associations et à leurs manifestations. Elle contient les équipements réservés aux associations qui peuvent être détériorés lors d'une utilisation par un autre utilisateur.

Par ailleurs, elle ne répond pas, à ce jour, aux conditions d'accessibilité.

Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre fin à la location de la salle des associations à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

1. ACCEPTE de mettre fin à la location de la salle des associations à compter du 1^{er} janvier 2022.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 06	Votants : 06
Pour : 06	Contre : 00	Abstention : 00

Questions diverses :

Il n'y a pas de questions diverses de la part des élus.

Commissions et conseil municipal

Madame le Maire demande aux élus de confirmer leurs présences aux commissions communales et conseils municipaux. Il s'agit de respecter et de faciliter le travail d'organisation des référents et de la secrétaire de mairie.

Elle informe les élus que des comptes rendus seront établis à l'issue des commissions communales et adressés aux membres.

Elle demande également aux élus délégués auprès des organismes extérieurs, particulièrement aux commissions de la CDC, de lui faire part des éléments importants qui donnent lieu à délibération en conseil communautaire.

Réunion Habitat partagé à Omet

La commune d'Omet a lancé un projet d'habitat partagé à proximité de la mairie et de l'épicerie, qui a pour objectif d'accueillir une mixité de personnes âgées, non dépendantes, et familles avec ou sans enfants. Une information sera prochainement distribuée aux habitants.

Antenne relais

Le Dossier d'Information Mairie (DIM) a été déposé par l'opérateur SFR le 29 octobre 2021 et mis à disposition en mairie et sur le site internet de la commune.

Une déclaration préalable va être déposée pour la réalisation de l'antenne.

Presbytère :

De nouveaux locataires arrivent au Presbytère le 15 décembre 2021.

Des travaux d'élagage ont été réalisés par les élus et des bénévoles devant et à l'arrière du bâtiment ainsi qu'un travail important de nettoyage.

Il n'a pas été possible de refaire les tapisseries et/ou peintures ; ce sont des travaux à envisager aux prochains budgets.

La cuve a été remplie à 500 litres pour permettre la mise en route de la chaudière et de chauffer le logement un peu avant l'installation.

Madame le Maire souligne le fait la cuve a été vidée complètement entraînant un phénomène de « fond de cuve » qui a nécessité un nettoyage et des réglages beaucoup plus important de la chaudière.

Pour éviter tout risque de loyer impayé pour les futurs locataires, il a été souscrit un contrat de gestion avec l'agence de location incluant une garantie loyer impayé.

Elagage de l'église :

Madame le Maire précise qu'il faut envisager l'élagage de la végétation derrière l'église, Mme le Maire demande des volontaires

Banc :

Madame le Maire précise qu'il faut envisager de se charger d'implanter le banc en bois sur la place de la fontaine. Il faudra prévoir une fixation au sol. Mme le Maire demande des volontaires.

Cérémonie du 11/11/2021

Madame le Maire félicite les élus présents à la cérémonie du 11 novembre qui a été marquée cette année par la pose de jolies colombes réalisées par les enfants des écoles primaires.

Redevance Ordures Ménagères (Pro)

Madame le Maire informe le conseil municipal que les réunions avec la CDC ont encore été repoussées. Tous les éléments d'analyse et de comparaison ont été adressés au service en attente d'un retour.

Agenda :

Dimanche 12/12/2021 Noël des enfants

Dimanche 09/01/2022 Vœux et galette

Dimanche 23/01/2022 Repas des aînés

Les élus de moins de 60 ans paieront leurs repas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 02 décembre 2021

Le Maire,
Catherine BERTIN

